

à créer un petit contingent en faveur des sapeurs pompiers  
Fidèle à sa jurisprudence relative aux propositions  
de loi, la C<sup>on</sup> donne un avis défavorable et désigne  
M. Bergeon comme rapporteur

Le Secrétaire

Le Président

*f. p. Chau*

*E de Las Cases*

Séance du 27 juin 1928

La C<sup>on</sup> se réunit sous la présidence de M. de Las Cases  
Présents : MM. de Las Cases, Chaptal, Bergeon, Jallet,  
François Hanau

Excusé : M. Faumencay

M. Bergeon est chargé de s'entendre avec  
M. Leredu pour le dépôt du rapport, par l'un ou l'autre,  
du projet de loi n° 145

M. Jallet est chargé de suivre la discussion devant  
la Chambre du projet de loi n° 129 et lorsqu'il aura  
été transmis au Sénat de le rapporter et d'en effectuer  
le dépôt

Le Secrétaire

Le Président

*f. p. Chau*

*E de Las Cases*

Séance du 7 décembre 1928

La C<sup>on</sup> se réunit sous la présidence de M. de Las Cases, président.  
Présents : MM. Chaptal, Leredu, de Las Cases, Bergeon, F. Hanau

M. de Las Cases soumet à la C<sup>on</sup> le texte d'une proposition  
de loi relative aux croix de la Marine.

Avant d'examiner la question au fond, M. de Las Cases voudra  
bien s'entretenir avec M. le Ministre de la Marine.

Le Secrétaire

Le Président

*f. p. Chau*

*E de Las Cases*